

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue à l'heure ordinaire des séances du conseil le **14 avril 2026 à 20 h**, sous la présidence de Madame Julie Lemieux, mairesse.

Sont présents les conseillères et conseillers :

Monsieur Serge Brazeau, siège n° 1
Madame Julie Niquette, siège n° 2
Madame Nancy De Bellefeuille, siège n° 3
Madame Nicole Hémond, siège n° 4
Monsieur Martin Audet, siège n° 5
Madame Joan Gottman, siège n° 6

Madame Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

73-04-26

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 14 avril 2026 à 20 h 01.

74-04-26

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec le retrait du point suivant :

- 3.1 Adoption du règlement numéro 286-2026 régissant l'occupation et l'entretien des immeubles patrimoniaux

L'ordre du jour révisé est le suivant :

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire 10 mars 2026
- 2.2 Déclaration d'engagement pour la lutte contre l'âgisme
- 2.3 Appui au milieu communautaire et à la campagne *Le communautaire à boutte*
- 2.4 Motion concernant le Programme d'indemnisation pour les armes à feu de style arme d'assaut

3. GREFFE

- 3.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 294-2026 concernant le code d'éthique et déontologie des élu(e)s

4. FINANCES

- 4.1 Approbation des comptes payés et à payer
- 4.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les Responsables d'activité budgétaire
- 4.3 Dépôt du rapport financier de l'année 2025

5. RESSOURCES HUMAINES

- 5.1 Nomination d'un préposé aux travaux publics

6. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 6.1 Motion de remerciements à la bénévole Micheline Brazeau
- 6.2 Modification des heures d'ouverture de la bibliothèque
- 6.3 Adoption du budget 2026 de la Régie intermunicipale Centre Sportif Soulanges

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- 7.1 Approbation de Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le modèle de résidence « William FH - intergénérationnel » du Domaine Héritage-Nature

8. VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Présentation d'une demande au Programme Fonds régions et ruralité - Coopération et gouvernance municipale, sous-volet Coopération intermunicipale dans le cadre de l'entente intermunicipale en sécurité civile

10. CORRESPONDANCE

10.1 Dépôt de la correspondance reçue

11. POINTS D'INFORMATION

11.1 Affaires diverses

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

13.1 Levée de l'assemblée

| | | POUR | CONTRE |
|------------------------|-----------------------|------|--------|
| Mairesse | Julie Lemieux | | |
| Conseiller siège n° 1 | Serge Brazeau | X | |
| Conseillère siège n° 2 | Julie Niquette | X | |
| Conseillère siège n° 3 | Nancy De Bellefeuille | X | |
| Conseillère siège n° 4 | Nicole Hémond | X | |
| Conseiller siège n° 5 | Martin Audet | X | |
| Conseillère siège n° 6 | Joan Gottman | X | |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

75-04-26

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2026 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2026 soit approuvé tel que présenté.

| | | POUR | CONTRE |
|------------------------|-----------------------|------|--------|
| Mairesse | Julie Lemieux | | |
| Conseiller siège n° 1 | Serge Brazeau | X | |
| Conseillère siège n° 2 | Julie Niquette | X | |
| Conseillère siège n° 3 | Nancy De Bellefeuille | X | |
| Conseillère siège n° 4 | Nicole Hémond | X | |
| Conseiller siège n° 5 | Martin Audet | X | |
| Conseillère siège n° 6 | Joan Gottman | X | |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

76-04-26

Déclaration d'engagement pour la lutte contre l'âgisme

CONSIDÉRANT QUE la population de la Municipalité comprend un nombre croissant de personnes âgées qui contribuent de manière significative à la vie sociale, culturelle et économique de la communauté;

CONSIDÉRANT QU'au Québec, près d'une (1) personne sur cinq (5) est âgée de 65 ans et plus et que des milliers de personnes âgées vivent des situations de discrimination, d'exclusion ou de maltraitance liées à l'âge;

CONSIDÉRANT QUE selon les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec, la proportion de la population du Québec âgée de 65 ans et plus en 2031 sera de 25 %;

CONSIDÉRANT QUE l'âgisme est défini comme toute forme de discrimination, de stigmatisation ou de préjugé fondé sur l'âge, porte atteinte à la dignité, à la santé et au bien-être des personnes;

CONSIDÉRANT QUE l'âgisme peut se manifester dans les attitudes, les comportements, les politiques et les pratiques, et qu'il nuit à la pleine participation des personnes âgées à la société;

CONSIDÉRANT QU'en 2021, l'Organisation mondiale de la santé a lancé un appel à agir pour combattre l'âgeisme et a identifié quatre (4) impacts de ce « fléau insidieux » :

- Favorise des comportements à risque pour la santé (mauvaise alimentation, abus d'alcool, tabagisme);
- Entraîne un rétablissement plus lent à la suite d'une blessure;
- Diminue l'espérance de vie;
- Érode la solidarité intergénérationnelle.

CONSIDÉRANT QUE la promotion de l'inclusion, du respect et de la solidarité intergénérationnelle constitue une valeur fondamentale pour une communauté juste et équitable;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités jouent un rôle clé dans la sensibilisation de la population et la mise en place d'initiatives favorisant le mieux-être et la participation active des personnes de tous âges;

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil municipal proclame son engagement à lutter contre l'âgeisme sous toutes ses formes.

QUE le conseil municipal reconnaisse la contribution essentielle des personnes âgées à la vitalité de la communauté.

QUE le conseil municipal encourage le respect, l'inclusion et la participation active des personnes de tous âges.

QUE le conseil municipal invite les citoyennes et citoyens, les organismes communautaires et les institutions à se joindre à cet engagement collectif.

QUE le conseil municipal soutienne les initiatives visant à sensibiliser la population aux effets de l'âgeisme et à promouvoir des relations intergénérationnelles harmonieuses.

| | | POUR | CONTRE |
|------------------------|-----------------------|------|--------|
| Mairesse | Julie Lemieux | | |
| Conseiller siège n° 1 | Serge Brazeau | X | |
| Conseillère siège n° 2 | Julie Niquette | X | |
| Conseillère siège n° 3 | Nancy De Bellefeuille | X | |
| Conseillère siège n° 4 | Nicole Hémond | X | |
| Conseiller siège n° 5 | Martin Audet | X | |
| Conseillère siège n° 6 | Joan Gottman | X | |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

77-04-26

Appui au milieu communautaire et à la campagne « Le communautaire à boutte! »

CONSIDÉRANT la demande d'appui formulée par la Corporation de développement communautaire de Vaudreuil-Soulanges aux municipalités de la région;

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires autonomes constituent un pilier essentiel du filet social québécois et jouent un rôle de première ligne auprès des populations vulnérables dans des domaines variés tels que l'aide alimentaire, le logement, la santé mentale, la jeunesse, les aînés, l'itinérance et la défense des droits;

CONSIDÉRANT QUE le sous-financement chronique fragilise ces organismes, épuise leurs équipes, compromet la continuité des services et met en péril leur mission essentielle;

CONSIDÉRANT QUE la hausse constante des besoins en services communautaires dépasse largement les moyens actuels des organismes de notre région, à l'échelle de la Mauricie–Centre-du-Québec, le déficit de financement est estimé à 98 millions de dollars;

CONSIDÉRANT QUE les travailleuses et travailleurs du communautaire assurent quotidiennement des services essentiels à la population et méritent des conditions de travail justes et décentes, permettant d'assurer la stabilité des équipes et la pérennité des emplois;

CONSIDÉRANT QUE l'autonomie des organismes communautaires, fondement de leur action, est menacée par le financement précaire par projet, lequel compromet leur capacité à répondre aux besoins réels de la population;

CONSIDÉRANT QUE le mouvement « *Le communautaire à boutte!* » regroupe des centaines d'organismes communautaires du Québec qui exigent la reconnaissance, le financement adéquat et le respect que mérite leur rôle essentiel dans la société;

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires de Vaudreuil-Soulanges sont également touchés par ce sous-financement et que leur capacité à servir la population de la Municipalité est compromise;

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil municipal appuie les revendications du mouvement « *Le communautaire à boutte!* » et reconnaît l'urgence d'agir pour soutenir le milieu communautaire.

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de :

- Procéder à un réinvestissement massif et récurrent dans le financement à la mission des organismes communautaires autonomes.
- Assurer un financement qui tienne compte de la réalité des organismes, incluant un rattrapage du retard accumulé et une indexation annuelle suffisante pour suivre l'évolution des besoins et du coût de la vie.
- Reconnaître pleinement le rôle essentiel de l'action communautaire autonome au même titre que les services publics.
- Protéger l'autonomie des organismes communautaires en mettant fin au financement précaire par projet et en privilégiant le financement à la mission.
- S'engager à améliorer les conditions de travail des employés du secteur communautaire afin d'assurer la rétention du personnel et la stabilité des services.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à/aux :

- La ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire;
- La députée provinciale de Soulanges;
- La Corporation de développement communautaire de Vaudreuil-Soulanges.

| | | POUR | CONTRE |
|------------------------|-----------------------|------|--------|
| Mairesse | Julie Lemieux | | |
| Conseiller siège n° 1 | Serge Brazeau | X | |
| Conseillère siège n° 2 | Julie Niquette | X | |
| Conseillère siège n° 3 | Nancy De Bellefeuille | X | |
| Conseillère siège n° 4 | Nicole Hémond | X | |
| Conseiller siège n° 5 | Martin Audet | X | |
| Conseillère siège n° 6 | Joan Gottman | X | |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

78-04-26

Motion concernant le Programme d'indemnisation pour les armes à feu de style arme d'assaut

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a annoncé la mise en place d'un programme fédéral de rachat d'armes à feu visant certaines armes auparavant détenues légalement par des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités québécoises ont déjà adopté ou étudié des résolutions exprimant leurs préoccupations concernant ce programme;

CONSIDÉRANT QUE les données disponibles indiquent que les armes utilisées dans les crimes violents proviennent majoritairement du marché noir et non du marché légal;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs communautés rurales, agricoles et régionales utilisent les armes à feu de manière légitime pour la chasse, l'agriculture et certaines activités traditionnelles;

CONSIDÉRANT QUE les ressources policières sont déjà limitées dans plusieurs régions et que leur mobilisation pour l'application d'un tel programme pourrait réduire leur disponibilité pour d'autres priorités en matière de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité responsables du bien-être et de la sécurité de leur population;

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil municipal exprime ses préoccupations concernant le programme fédéral de rachat des armes à feu du gouvernement fédéral.

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Canada d'annuler ce programme à cause de ses impacts, notamment en ce qui concerne l'utilisation des ressources policières et les priorités en matière de sécurité publique.

QUE le conseil municipal souligne que la lutte contre le trafic illégal d'armes à feu, la contrebande et la criminalité organisée devrait demeurer une priorité centrale.

QUE le conseil municipal exprime son soutien aux citoyens respectueux des lois qui utilisent les armes à feu de manière légitime et encadrée.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à/au :

- ministre de la Sécurité publique du Canada;
- la première ministre du Québec;
- ministre de la Sécurité publique du Québec;
- La députée provinciale de Soulanges;
- La députée fédérale de Beauharnois-Salaberry-Soulanges-Huntingdon;
- La Fédération québécoise des municipalités.

| | | POUR | CONTRE |
|------------------------|-----------------------|------|--------|
| Mairesse | Julie Lemieux | | |
| Conseiller siège n° 1 | Serge Brazeau | X | |
| Conseillère siège n° 2 | Julie Niquette | X | |
| Conseillère siège n° 3 | Nancy De Bellefeuille | X | |
| Conseillère siège n° 4 | Nicole Hémond | X | |
| Conseiller siège n° 5 | Martin Audet | X | |
| Conseillère siège n° 6 | Joan Gottman | | X |

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3. GREFFE

79-04-26

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 294-2026 concernant le code d'éthique et déontologie des élu(e)s

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), l'adoption de tout règlement doit être précédée d'un avis de motion et du dépôt du projet de règlement par un membre du conseil lors d'une séance;

IL EST RÉSOLU,

QUE madame Julie Lemieux, mairesse, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 294-2026 concernant le code d'éthique et déontologie des élu(e)s.

QUE madame Lemieux dépose le projet de règlement numéro 294-2026 concernant le code d'éthique et déontologie des élu(e)s.

4. FINANCES

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée, Jessica Mc Kenzie, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois d'avril 2026.

Jessica Mc Kenzie, B. Sc. Urb.
Directrice générale et greffière-trésorière

80-04-26

Approbation des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles;

IL EST RÉSOLU,

QUE les comptes suivants soient approuvés et payés :

| Comptes | Montant |
|--|---------------------|
| Chèques nos C2600042 à C2600058 | 18 796,09 \$ |
| Paiement AccèsD nos L2600068 à L2600096 | 49 288,68 \$ |
| Salaires paiement direct nos D2600069 à D2600105 | 25 724,59 \$ |
| Frais bancaires | 1 220,84 \$ |
| Total | 95 030,20 \$ |

| | | POUR | CONTRE |
|------------------------|-----------------------|------|--------|
| Mairesse | Julie Lemieux | | |
| Conseiller siège n° 1 | Serge Brazeau | X | |
| Conseillère siège n° 2 | Julie Niquette | X | |
| Conseillère siège n° 3 | Nancy De Bellefeuille | X | |
| Conseillère siège n° 4 | Nicole Hémond | | X |
| Conseiller siège n° 5 | Martin Audet | X | |
| Conseillère siège n° 6 | Joan Gottman | X | |

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

81-04-26

Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire

En vertu de l'article 7.3 du règlement numéro 260-2022 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire dans le cadre de la délégation du pouvoir de dépenser pour le mois de mars 2026.

82-04-26

Dépôt du rapport financier de l'année 2025

En vertu de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ., c. C-27.1), la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport financier de l'exercice de l'année 2025 ainsi que le rapport du vérificateur externe.

5. RESSOURCES HUMAINES

83-04-26

Nomination d'un préposé aux travaux publics

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mario Roy, préposé à l'entretien, a remis sa démission effective en date du 13 avril 2026;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de modifier les fonctions inhérentes au poste de préposé à l'entretien selon les besoins actuels et futurs de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la modification du titre du poste de préposé à l'entretien à préposé aux travaux publics et l'ajout de fonction;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures lancé entre le 26 février et le 20 mars 2026 pour pourvoir le poste de préposé aux travaux publics;

CONSIDÉRANT l'analyse des curriculum vitae reçus et les entrevues réalisées avec les candidat(e)s retenu(e)s;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des ressources humaines lors de sa rencontre du 25 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alain Brisson s'est qualifié pour le poste;

IL EST RÉSOLU,

QUE le contrat de travail de Monsieur Mario Roy prenne fin en date du 13 avril 2026.

QUE monsieur Alain Brisson soit nommé au poste de préposé aux travaux publics.

QUE le contrat de travail de monsieur Brisson débute le 13 avril 2026 selon les termes et conditions qui y sont prévues.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer ledit contrat.

| | | POUR | CONTRE |
|------------------------|-----------------------|------|--------|
| Mairesse | Julie Lemieux | | |
| Conseiller siège n° 1 | Serge Brazeau | X | |
| Conseillère siège n° 2 | Julie Niquette | X | |
| Conseillère siège n° 3 | Nancy De Bellefeuille | X | |
| Conseillère siège n° 4 | Nicole Hémond | X | |
| Conseiller siège n° 5 | Martin Audet | X | |
| Conseillère siège n° 6 | Joan Gottman | X | |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

84-04-26

Motion de remerciements à la bénévoles Micheline Brazeau

CONSIDÉRANT QUE madame Micheline Brazeau s'est impliquée bénévolement au sein de la bibliothèque municipale pendant de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QU'elle a généreusement offert de son temps, de son énergie et de son dévouement, afin d'assurer le bon fonctionnement de la bibliothèque et de contribuer à la qualité des services offerts à la population;

CONSIDÉRANT QUE Mme Brazeau a informé la Municipalité qu'elle mettait fin, en date du 21 mars 2026, à son implication bénévole à la bibliothèque;

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil municipal tient à remercier chaleureusement Mme Brazeau pour sa contribution exceptionnelle et son dévouement exemplaire au sein de la bibliothèque municipale.

| | | POUR | CONTRE |
|------------------------|-----------------------|------|--------|
| Mairesse | Julie Lemieux | | |
| Conseiller siège n° 1 | Serge Brazeau | X | |
| Conseillère siège n° 2 | Julie Niquette | X | |
| Conseillère siège n° 3 | Nancy De Bellefeuille | X | |
| Conseillère siège n° 4 | Nicole Hémond | X | |
| Conseiller siège n° 5 | Martin Audet | X | |
| Conseillère siège n° 6 | Joan Gottman | X | |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

85-04-26

Modification des heures d'ouverture de la bibliothèque

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite adapter les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale, afin de mieux répondre aux besoins de la population;

CONSIDÉRANT la recommandation des bénévoles de la bibliothèque municipale au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les heures actuelles d'ouverture du mercredi soir sont de 19 h à 21 h;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de devancer la plage horaire du mercredi soir aux fins d'offrir une meilleure accessibilité à la population;

IL EST RÉSOLU,

QUE les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale du mercredi soient modifiées en passant de 19 h à 21 h à 18 h 30 à 20 h 30.

QUE les heures d'ouverture du samedi soient conservées telles quelles, soit de 10 h à 12 h.

QUE cette modification entre en vigueur à compter du 1^{er} avril 2026.

QUE la présente résolution soit transmise à Réseau BIBLIO de la Montérégie.

| | | POUR | CONTRE |
|------------------------|-----------------------|------|--------|
| Mairesse | Julie Lemieux | | |
| Conseiller siège n° 1 | Serge Brazeau | X | |
| Conseillère siège n° 2 | Julie Niquette | X | |
| Conseillère siège n° 3 | Nancy De Bellefeuille | X | |
| Conseillère siège n° 4 | Nicole Hémond | X | |
| Conseiller siège n° 5 | Martin Audet | X | |
| Conseillère siège n° 6 | Joan Gottman | X | |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

86-04-26

Adoption du budget 2026 de la Régie intermunicipale Centre Sportif Soulanges

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale Centre sportif Soulanges a adopté son budget de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ou à l'article 603 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), selon le régime applicable, le budget de la Régie doit être approuvé par résolution du conseil municipal de chacune des municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du budget emporte également l'approbation des quotes-parts imputables à la municipalité, telles qu'établies par la Régie pour l'exercice financier 2026;

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur approuve le budget de fonctionnement et d'investissement 2026 de la Régie intermunicipale Centre sportif Soulanges, tel que présenté, lequel prévoit :

| Budget de fonctionnement | |
|---------------------------------|------------|
| Revenus de fonctionnement | 760 100 \$ |
| Dépenses de fonctionnement | 760 100 \$ |
| Conciliation aux fins fiscales | 0 \$ |

| Budget d'investissement | |
|--------------------------------|------------|
| Revenus d'investissement | 263 000 \$ |
| Dépenses d'investissement | 263 000 \$ |
| Conciliation aux fins fiscales | 0 \$ |

QUE le conseil municipal approuve également la quote-part de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur, telle que déterminée par la Régie intermunicipale du Centre sportif Soulanges pour l'exercice financier 2026, et s'engage à en effectuer le paiement conformément aux modalités prévues.

QUE la présente résolution soit transmise à la Régie intermunicipale Centre sportif Soulanges.

| | | POUR | CONTRE |
|------------------------|-----------------------|------|--------|
| Mairesse | Julie Lemieux | | |
| Conseiller siège n° 1 | Serge Brazeau | X | |
| Conseillère siège n° 2 | Julie Niquette | X | |
| Conseillère siège n° 3 | Nancy De Bellefeuille | X | |
| Conseillère siège n° 4 | Nicole Hémond | X | |
| Conseiller siège n° 5 | Martin Audet | X | |
| Conseillère siège n° 6 | Joan Gottman | X | |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

87-04-26

Approbation de Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le modèle de résidence « William FH - intergénérationnel » du Domaine Héritage-Nature

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un nouveau modèle architectural d'une résidence projetée dans le Domaine Héritage-Nature a été déposée pour le modèle « William FH - intergénérationnel »;

CONSIDÉRANT QUE l'article 200 du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 158 prévoit que la construction d'une résidence est assujettie à l'approbation du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs et les critères du PIIA applicable à la zone RC-7;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa séance du 24 mars 2026;

IL EST RÉSOLU,

QUE le modèle architectural de la résidence « William FH - intergénérationnel » soit approuvé.

| | | POUR | CONTRE |
|------------------------|-----------------------|------|--------|
| Mairesse | Julie Lemieux | | |
| Conseiller siège n° 1 | Serge Brazeau | X | |
| Conseillère siège n° 2 | Julie Niquette | X | |
| Conseillère siège n° 3 | Nancy De Bellefeuille | X | |
| Conseillère siège n° 4 | Nicole Hémond | X | |
| Conseiller siège n° 5 | Martin Audet | X | |
| Conseillère siège n° 6 | Joan Gottman | X | |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

88-04-26

Présentation d'une demande au Programme Fonds régions et ruralité - Coopération et gouvernance municipale, sous-volet Coopération intermunicipale dans le cadre de l'entente intermunicipale en sécurité civile

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux de Pincourt, Pointe-Fortune, Très-Saint-Rédempteur, Rigaud, Sainte-Marthe et Sainte-Justine-de-Newton désirent présenter un projet d'ajout de municipalités à une entente multimunicipale en sécurité civile existante dans le cadre du volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur s'engage à participer au projet d'ajout de municipalités à une entente multimunicipale en sécurité civile existante.

QUE le conseil municipal accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme.

QUE le conseil municipal nomme la Ville de Pincourt organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale.

| | | POUR | CONTRE |
|------------------------|-----------------------|------|--------|
| Mairesse | Julie Lemieux | | |
| Conseiller siège n° 1 | Serge Brazeau | X | |
| Conseillère siège n° 2 | Julie Niquette | X | |
| Conseillère siège n° 3 | Nancy De Bellefeuille | X | |
| Conseillère siège n° 4 | Nicole Hémond | X | |
| Conseiller siège n° 5 | Martin Audet | X | |
| Conseillère siège n° 6 | Joan Gottman | X | |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

11. POINTS D'INFORMATION

Madame Julie Lemieux, mairesse, informe les citoyens sur les affaires diverses suivantes :

- Le jeudi, 16 avril à 18h30 se tiendra, au Centre socioculturel, une conférence portant sur les tiques et la maladie de Lyme offerte en collaboration avec la Direction de la santé publique de la Montérégie.
- Le samedi, 18 avril à 9 h 30 se tiendra, dans la salle communautaire, l'heure du conte avec la thématique de Pâques. Cette activité reviendra désormais tous les avant dernier samedi du mois sous divers thèmes et activités.
- Le vendredi, 24 avril à 18 h se tiendra, au Centre socioculturel, la Soirée de la Mairesse avec la thématique tennis de table (ping-pong). Ces soirées se tiendront tous les derniers vendredis du mois et proposeront des thématiques différentes.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la première (1^{ère}) période de questions portant sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance à 20 h 20 et invite les personnes présentes à s'exprimer.

Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la deuxième (2^e) période de questions portant sur les affaires de la municipalité à 21 h 13 et invite les personnes présentes à s'exprimer.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

89-04-26

Levée de l'assemblée

Il est résolu de lever la séance à 21 h 31.

| | | POUR | CONTRE |
|------------------------|-----------------------|------|--------|
| Mairesse | Julie Lemieux | | |
| Conseiller siège n° 1 | Serge Brazeau | X | |
| Conseillère siège n° 2 | Julie Niquette | X | |
| Conseillère siège n° 3 | Nancy De Bellefeuille | X | |
| Conseillère siège n° 4 | Nicole Hémond | X | |
| Conseiller siège n° 5 | Martin Audet | X | |
| Conseillère siège n° 6 | Joan Gottman | X | |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Julie Lemieux
Mairesse

Jessica Mc Kenzie, B. Sc. Urb.
Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, Julie Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Julie Lemieux
Mairesse